

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

3-03-2010-8

Nombre de membres
en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille dix, le **3 mars**, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Eliane ROUSSEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2010.

Etaient présents : Mrs et Mes Eliane ROUSSEAU, Jean-Michel VALOT, Xavier PROUTEAU, Sandrine PROUTEAU, Jérôme QUINT, Jean-Paul OSWALD, Claude MORANDEAU, Odile ECHARDOUR, Edith ANGIBAUD, Jacques FAVREAU, Yannick BEGAUD, Patrice BAERT, Patricia REVAUD et Roselyne BIROTHEAU

Jean-Michel VALOT a été élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle la délibération du 05-07-2007 précisant les différents tarifs pratiqués en lien avec le cimetière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les différents tarifs :

- Concession pleine terre trentenaire de 2 m² : 61 €
- Concession pleine terre cinquantenaire de 2 m² : 92 €

Pour les incinérations :

- Concession trentenaire pour une cavurne : 231 €
- Taxe de dispersion des cendres pour l'entretien du jardin du souvenir : 20 €
- Achat d'une plaque d'identification en granit noir fin suite à une dispersion des cendres : 8 € (les personnes doivent faire graver le nom du défunt en gravure or par un graveur)

Pour copie conforme,

Le 04/03/2010,

Le Maire : E. ROUSSEAU.



**Objet : tarif des
concessions au
cimetière**

Jt titre 2010-87